

par l'administration, il se trouva en minorité au premier tour et se désista. Les élections législatives du 20 février suivant ne lui furent pas plus favorables : il obtint dans l'arrondissement de Figeac 6,204 voix contre 11,366 à l'élu républicain, M. Teilhard, et 3,339 à M. de Turenne. M. de Lamberterie n'en continua pas moins de s'occuper des intérêts de son département, et fut l'un des fondateurs (1876) de la Compagnie de chemins de fer dite du 7<sup>e</sup> réseau pour exploiter les lignes décrétées. On a de M. de Lamberterie plusieurs *Etudes sur le département du Lot* (1856, 1874 et 1880), une *Lettre aux exposants* du concours régional de Cahors (1881), un mémoire sur le *Réseau des chemins de fer du département du Lot* (1876). Les quelques plaidoyers qu'il avait écrits ont été brûlés à la fin de la Commune, en 1871, dans l'incendie de la maison qu'il habitait, rue Saint-Honoré, n<sup>o</sup> 422.

**LAMBERTERIE** (PAUL, BARON DE), député de 1885 à 1889, né à Paris le 29 mai 1839, fils du précédent, fit son droit et entra sous le second Empire dans l'administration, d'abord comme conseiller de préfecture (1850), puis comme sous-préfet de Briançon. En 1865, il s'engagea dans les mobilisés de la Haute-Vienne et fit la campagne comme officier; après la paix, il fut promu (29 avril 1871) sous-préfet de Confolens. Il remplit ensuite les mêmes fonctions à Fontenay-le-Comte (1874), à Paimbœuf (1876) et à Saintes (1877). A la chute du ministère de Broglie-Fourtou, M. de Lamberterie donna sa démission et se retira dans ses propriétés du Lot, où il s'occupa d'agriculture. Porté aux élections législatives du 4 octobre 1885 sur la liste monarchiste du Lot, il fut élu député de ce département, le 4<sup>e</sup> et dernier, au scrutin de ballottage (18 octobre), par 38,285 voix (72,290 votants, 85,762 inscrits). M. de Lamberterie prit place à droite, vota contre la politique coloniale, scolaire et antireligieuse des ministères républicains, contre l'expulsion des princes, et, en dernier lieu, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), s'abstint sur l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, et se prononça contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger. Chevalier de la Légion d'honneur.

**LAMBERTY** (JOSEPH-EMMANUEL-AUGUSTIN-FRANÇOIS, COMTE DE), député en 1789, né au château de l'Épine près Usson (Vienne) le 25 septembre 1748, mort à Paris le 21 avril 1819, avait obtenu dans les armées du roi le grade de maréchal de camp, quand il fut élu, le 27 mars 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par la sénéchaussée du Poitou. Il s'associa aux réserves faites en juin 1789 par les députés de la noblesse du Poitou sur le vote par tête, et réclama de ses commettants de nouveaux pouvoirs qu'il reçut le mois suivant. Il prêta le serment après la fuite du roi à Varennes, puis émigra, et, commanda, en 1792, à l'armée des princes, un corps de gendarmerie dans les compagnies rouges, composées de mousquetaires, cheval-légers et gendarmes de la garde du roi. Il passa ensuite en Angleterre, où sa parenté avec le roi George lui valut de celui-ci la promesse d'un régiment que le ministre Pitt refusa toujours de lui accorder.

Rentré en France avec les Bourbons, M. de Lambertye fut nommé (23 août 1814) lieutenant général.

**LAMBESC** (PRINCE DE). — Voy. ELBEUF.

**LAMBRECHT** (FÉLIX-EDMOND-HYACINTHE), député au Corps législatif de 1863 à 1869, représentant en 1871 et ministre, né à Douai (Nord) le 4 avril 1819, mort à Versailles (Seine-et-Oise) le 8 octobre 1871, entra avec le numéro 1 à l'École polytechnique (1833) et en sortit ingénieur des ponts et chaussées. Ingénieur à Limoges, puis à Valenciennes, il visita l'Algérie, combattit l'insurrection de Paris en juin 1848, dans la 2<sup>e</sup> légion de la garde nationale, passa en Angleterre, et obtint, en 1850, un congé illimité et une mission gratuite aux Indes. De retour en France en décembre 1851, il s'occupa d'affaires industrielles et de ses propriétés de Lallaing (Nord), fit construire le beau château de Montigny et devint maire de Lallaing (1857). Il s'était marié (23 juin 1853) avec Mlle des Courtils de Merlemont dont il eut dix enfants. D'opinions conservatrices libérales, il se porta une première fois candidat indépendant au Corps législatif, le 22 juin 1857, dans la 6<sup>e</sup> circonscription du Nord, où il échoua avec 4,178 voix contre 13,248 à l'élu officiel, M. Choque, et 1,691 au général Cavaignac. Il fut plus heureux dans la 5<sup>e</sup> circonscription du même département, aux élections du 1<sup>er</sup> juin 1863 : élu député par 12,132 voix (23,240 votants, 29,269 inscrits), contre 11,059 à M. Choque, député sortant, il prit place au centre, dans le tiers-parti, et parut assez rarement à la tribune; on remarqua pourtant son discours sur le transfert des cimetières de Paris à Méry-sur-Oise. M. Lambrecht siégeait à côté de M. Thiers, dont il suivit jusqu'au bout les inspirations. Il vota l'amendement dit « des 45, » qui demandait une extension aux demi-libertés octroyées par l'Empire, et échoua au renouvellement du 24 mai 1869, avec 12,290 voix contre 13,289 à l'élu officiel, M. Choque. La lutte avait été des plus vives et l'administration n'avait rien négligé pour assurer le succès du candidat du gouvernement; mais M. Buffet dénonça vainement à la Chambre les « manœuvres » dont l'échec de M. Lambrecht était, d'après lui, le résultat. Sous le ministère Ollivier, M. Lambrecht refusa la préfecture du Nord et les fonctions de sous-gouverneur de l'Algérie. Après la guerre, le département du Nord, dont il était devenu conseiller général pour le canton de Marchiennes, le nomma (8 février 1871) représentant à l'Assemblée nationale, le 3<sup>e</sup> sur 28, avec 217,455 voix (262,927 votants, 326,440 inscrits). Il s'assit au centre gauche, et, zélé partisan de la politique qu'inaugurait alors le chef du pouvoir exécutif dont il était l'ami personnel, fut bientôt appelé par lui au poste de ministre de l'Agriculture et du Commerce (19 février 1871). Il quitta ce portefeuille pour prendre, le 11 juin suivant, en remplacement d'Ernest Picard, celui de l'Intérieur. Mais M. Lambrecht souffrait depuis trois ans d'une affection de poitrine que ses occupations nouvelles ne pouvaient qu'aggraver. Il ne montait guère à la tribune sans donner des signes de fatigue. Il mourut à Versailles le 8 octobre, de la rupture d'un anévrysme. « Il était agréable à l'Assemblée, écrivit le *Temps* le lendemain de sa mort, et l'on appréciait sa manière de parler, claire, sobre, distinguée. M. Lambrecht ne cherchait point les effets oratoires, il ne pesait point sur la Chambre, mais discutait avec simplicité et

bonne foi. Il semblait si uniquement préoccupé de la valeur intrinsèque des mesures sur lesquelles il prenait la parole, qu'on eût été embarrassé pour le classer dans un parti plutôt que dans un autre. » Il était membre du conseil d'administration des mines d'Anzin. Ses funérailles furent faites aux frais du Trésor public et la ville de Douai donna son nom à l'une de ses rues.

**LAMBRECHTS** (CHARLES-JOSEPH-MATHIEU, COMTE DE), membre du Sénat conservateur, ministre et député de 1819 à 1824, né à Saint-Trond (Belgique) le 20 novembre 1753, mort à Paris le 3 août 1823, fils de Gilles de Lambrechts colonel au service des États-Généraux de Hollande (la particule fut supprimée lors de la réunion de la Belgique à la France), étudia le droit à Louvain, fut reçu licencié en 1774, professa le droit canonique en 1777, devint docteur en 1782, et fut élu recteur de cette université en 1786. L'empereur Joseph II le chargea, en 1788 et 1789, d'étudier en Allemagne l'enseignement du droit, avec promesse, au retour, de la chaire de droit public et de droit des gens à Louvain. Mais la révolution de Brabant déjoua ces projets. Lambrechts prit parti pour l'empereur, quitta la Belgique et n'y revint qu'après le rétablissement de l'autorité impériale. Après l'entrée des Français en Belgique, il se déclara partisan de la Révolution; il était à Bruxelles. Il devint alors officier municipal de Bruxelles, membre de l'administration centrale, puis président de l'administration centrale du département de la Dyle. En 1797, le Directoire l'appela à remplacer Merlin de Douai au ministère de la Justice, qu'il occupa du 3 vendémiaire an VI au 3 messidor an VIII. Un moment candidat au Directoire, lorsque Sieyès remplaça Rewbel, il fut nommé membre du Sénat conservateur à sa création, le 3 nivôse an VIII. Il y fit partie de la minorité et vota contre le Consulat à vie et contre l'établissement de l'Empire; il n'en fut pas moins nommé membre de la Légion d'honneur (9 vendémiaire an XII) et créé comte de l'Empire (13 mai 1808). Le 2 avril 1814, le comte Lambrechts fut le premier à demander la déchéance de l'empereur, qui fut votée sans opposition. Chargé de rédiger les considérants du sénatus-consulte qui la sanctionnait, il apporta, le lendemain, un véritable réquisitoire, dans lequel il était dit entre autres choses que Napoléon avait ajourné sans nécessité le Corps législatif et fait supprimer comme criminel un rapport de ce Corps auquel il contestait son titre et sa part à la représentation nationale. Membre de la commission chargée de préparer le nouvel acte constitutionnel, M. Lambrechts rédigea, le même jour, l'article portant « que le peuple français appelait librement au trône Louis-Stanislas-Xavier, frère du dernier roi. » L'abbé de Montesquieu protesta contre « appelait ». M. de Talleyrand répondit qu'on réglerait ce point quand l'accord serait fait sur les autres. L'article fut maintenu, mais le projet, adopté par le Sénat le 6 avril 1814, n'eut point de suite. Louis XVIII ayant refusé de le sanctionner. Pendant les Cent-Jours, Lambrechts vota contre l'Acte additionnel; il se tint à l'écart au début de la Restauration, et, le 11 septembre 1819, il fut élu député du collège de département du Bas-Rhin, par 344 voix (637 votants, 796 inscrits). Il siégea dans les rangs de l'opposition, et vota pour l'admission de Grégoire et contre la loi du double vote. Il mourut à la fin de la législature. Par testament il laissa une rente de 12,000 fr.

pour la fondation d'un hôpital destiné aux aveugles protestants, et 2,000 francs à l'Institut pour le meilleur travail sur la liberté des cultes. M. de Corbière, alors ministre de l'intérieur, refusa l'autorisation d'accepter ce dernier legs, qui fut alors offert par la succession à la Société de la Morale chrétienne: le prix fut gagné par M. Alex. Vinet en 1826. On a de M. Lambrechts: *Principes politiques* (1815); *Quelques réflexions à l'occasion du livre de M. l'abbé Frayssinous, intitulé: Des vrais principes de l'Eglise gallicane* (1818).

**LAMBRY** (JEAN-BAPTISTE-TOUSSAINT), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Verdun (Meuse) le 21 janvier 1762, mort à Verdun en 1838, « fils à Jacques-Toussaint Lambry et à Magdeleine Trailin », était procureur impérial à Verdun, lorsqu'il fut élu, le 12 mai 1815, représentant de cet arrondissement à la Chambre des Cent-Jours, par 88 voix (96 votants). Le 11 mai 1816, il reçut, comme procureur du roi près le même tribunal, l'investiture du gouvernement de la Restauration.

**LAMENNAIS** (JEAN-MARIE-FÉLICITÉ ROBERT DE), représentant en 1818 et 1849, né à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) le 19 juin 1782, mort à Paris le 27 février 1864, était le troisième enfant de Pierre-Louis-Robert de Lamennais, armateur, et de Gatienné Lorin, fille aînée de Pierre Lorin, conseiller du roi, sénéchal et premier juge de la juridiction de Saint-Malo. Le père de Lamennais avait reçu de Louis XVI des lettres d'anoblissement. Abandonné de bonne heure à lui-même par la mort de sa mère et par sa résistance aux volontés de son père qui voulait l'obliger à s'occuper de négoce, le jeune Lamennais eut pour premiers éducateurs un maître de village, puis un vieil oncle, Robert des Saudrais, ennemi juré des philosophes et de l'esprit moderne. Tendre et sauvage, « tout nerfs et tout indépendance, a-t-on dit, dans sa frêle enveloppe, » l'enfant dévora la bibliothèque de son oncle, et son âme insoumise trouva un puissant séducteur dans Jean-Jacques Rousseau. A dix ans, il comprenait Tite-Live; à douze, il bataillait avec le curé du pays sur les vérités de la religion; à quinze, il éprouvait le besoin de mettre un peu d'ordre dans ses études et se retirait avec son frère aîné, M. Jean de Lamennais, à la Chênaie, maison bâtie par son aïeul sur la lisière de la forêt de Coëtquen, à deux lieues de Dinan. Là, afin de dissiper les doutes que ce chaos de lectures avait éveillés en lui, il recommença obstinément l'éducation de son âme et de son intelligence. L'hébreu, le grec, le latin, plusieurs langues modernes qu'il approfondit, devinrent comme les instruments de sa volonté et de son jugement. La foi religieuse ne s'éveilla en lui qu'assez tard, et ce ne fut qu'à vingt-deux ans qu'il fit sa première communion. A s'en rapporter à certaine page des *Portraits littéraires de Sainte-Beuve*, une passion malheureuse contribua vers cette époque à l'imprégner d'une sombre mélancolie, et peut-être à le pousser vers l'état ecclésiastique. Dès lors sa vocation parut décidée. Il entra en 1811 au petit séminaire de Saint-Malo, que son frère avait fondé, et y donna des leçons de mathématiques. Déjà il avait jeté, dans les *Réflexions sur l'Etat de l'Eglise*, son premier cri de guerre contre l'indifférence religieuse, « triste et funeste effet des doctrines matérialistes qui ont fini par étouffer entièrement le sens moral. » Le remède, il le voyait dans une forte initiative du clergé,

organisant librement des synodes, des conférences et des communautés. Cet appel au droit d'association, jugé répréhensible par la police impériale, avait été saisi et immédiatement détruit. Au séminaire, Lamennais composa un nouvel ouvrage intitulé : *Tradition de l'Église sur l'institution des évêques*, conçu dans un même esprit de révolte contre la suprématie du pouvoir civil. Toutefois il attendit encore quelques années avant de consommer le sacrifice de sa liberté : au commencement de 1814, il vivait à Paris, pauvre et ignoré, dans une petite chambre de la rue Saint-Jacques. Il applaudit, avec la joie d'une âme délivrée, à l'écroulement du trône impérial ; puis le retour de l'île d'Elbe l'obligea à quitter la France ; il se réfugia alors en Angleterre, près de Londres, dans un pensionnat tenu par un prêtre de Rennes, l'abbé Caron. Quelques mois après, Lamennais revint à Paris, passa alternativement du couvent des Feuillantines au séminaire de Saint-Sulpice, et se décida (1816) à recevoir les ordres. L'année d'après, il publia le premier volume de *l'Essai sur l'indifférence*, qui frappa fortement les esprits par son hostilité ouverte contre les idées philosophiques du dernier siècle. « Le siècle le plus malade, disait l'auteur, n'est pas celui qui se passionne pour l'erreur, mais celui qui néglige, qui dédaigne la vérité... Religion, morale, honneur, devoir, les principes les plus sacrés, comme les plus nobles sentiments, ne sont qu'une espèce de rêves, de brillants et légers fantômes qui se jouent un moment dans le lointain de la pensée pour disparaître bientôt sans retour. Non, jamais rien de semblable ne s'était vu, n'aurait pu même s'imaginer... » Et Lamennais dénonçait, comme sources traditionnelles du mal, le mépris de l'autorité et la suprématie de la raison individuelle. Il n'y eut d'abord dans le monde religieux qu'un cri d'admiration. La division commença au second volume, où l'auteur repoussait le système de Descartes qui s'appuie sur la raison privée, fondait la certitude sur la tradition humaine, la rapprochait du dogme catholique, et s'efforçait d'établir leur parfaite concordance. La Sorbonne, moins dédaigneuse de l'autorité de la philosophie, s'émut ; mais M. de Bonald encourageait dans son œuvre Lamennais, qui, entré au *Conseratoire*, y dirigea contre le dixième de redoutables attaques. Moins dévoué d'ailleurs à la cause du roi qu'à celle de la religion, il eut rarement des éloges pour les divers ministères qui se succédèrent sous la Restauration : c'est ainsi qu'après avoir contribué à la chute de M. Decazes (1820), il passa au *Drapeau blanc*, puis au *Mémorial catholique*, qui combattirent sans trêve le cabinet Villèle. Attaqué avec violence par ses adversaires, Lamennais rédigea en trois semaines la *Défense de l'Essai*, consacrée à de nouveaux développements de son système, puis il se rendit à Rome (1824). Le pape Léon XII le reçut avec joie, l'appela le « dernier père de l'Église » et voulut lui faire accepter le chapeau de cardinal. Lamennais refusa. Une traduction remarquable de *l'Imitation de Jésus-Christ*, qu'il publia peu après, ne l'empêchait pas de se tenir au courant de la situation politique. Le 12 mars 1826, il écrivait de la Chênaille à Barryer : « Ce qui se perd c'est la société : tous les milliards qu'on vote ne seraient-ils point par hasard destinés aux frais de son enterrement ? Ce sera vraiment une belle cérémonie. M. de Villèle mènera le deuil, les pairs, les députés le suivront ; il n'y manquera que des ballets, mais Sosthènes s'en char-

gera. » La même année, il prit texte d'une ordonnance de M. Lainé, alors ministre de l'Intérieur, qui prescrivait dans tous les séminaires l'enseignement des quatre articles de la déclaration de 1682, pour faire paraître le livre : *De la religion, considérée dans ses rapports avec l'ordre civil et politique*. Poussant jusque dans ses extrêmes conséquences l'opposition timide jadis tentée par Fénelon, il rompit brusquement avec les légitimistes et les libéraux, et demandait à Rome, siège de la suprématie spirituelle, l'unique solution du problème social. Cette lutte sans merci contre le gallicanisme lui valut, le 22 avril 1826, une condamnation à trente-six francs d'amende. Des lors commença contre Lamennais la lutte de l'épiscopat : elle se traduisit d'abord par de sourdes attaques dans les mandements et les lettres pastorales. Bientôt un second ouvrage, plus ardent que le premier, vint attirer sur lui de nouvelles foudres. Il avait pour titre : *Des progrès de la révolution et de la guerre contre l'Église*. Il est aisé d'y surprendre la transformation lente mais irrésistible qui s'accomplissait dans la pensée de Lamennais. « Tout chancelle, dit-il, tout se penche ; » et de cet ébranlement des trônes et des nations, il tirait une conclusion capitale : « Le monde aujourd'hui est travaillé de l'insurmontable besoin d'un ordre nouveau. »

La guerre au gallicanisme, qui le portait à destituer la monarchie de la suprématie du droit divin, afin de rendre aux successeurs de saint Pierre le gouvernement des âmes, finira par emporter la monarchie elle-même. Alors, selon cette théorie, les nations, livrées à elles-mêmes en face d'un pouvoir purement spirituel, vivront libres sous la seule loi de Dieu. Telle fut la pente qui entraîna Lamennais vers les doctrines que formula, après la révolution de 1830, son journal *L'Avenir*. Indiquant aux croyants la voie nouvelle par cette double épigraphe : *Dieu et liberté — Le Pape et le Peuple*, Lamennais, avec le concours de disciples jeunes et ardents, les abbés Gerbet et de Salinis, Lacordaire, Combalot, MM. de Coux, de Montalembert, réclamait des réformes radicales dans l'ordre religieux et politique et prêchait l'abrogation du Concordat, l'affranchissement de l'Église, la suppression du budget des cultes, la décentralisation administrative, l'extension des droits électoraux, la liberté d'enseignement, la liberté de la presse, la liberté d'association. Il rencontra dans l'épiscopat et dans la compagnie de Jésus une opposition tantôt bruyante, tantôt sourde, qui aboutit à la lettre-encyclique du 15 août 1832, dans laquelle Grégoire XVI condamnait, sans les désigner, les théories de *L'Avenir*. Lamennais suspendit son journal, se rendit à Rome, signa (10 septembre 1832) la lettre de soumission au pape, et se retira à la Chênaille. Le 30 mars 1839, il écrivait au général Donnadieu : « Le ridicule et plat despotisme auquel la France est livrée, lui pèse, l'irrite et surtout l'humilie. Le parti légitimiste, quoique décomposé, vit, il a toujours vécu d'illusions d'autant plus vives qu'elles sont plus naïves : tous ces gens-là travaillent à amener la république ; ceux qui la proclament à haute voix font moins pour elle. » Il écrivit à l'archevêque de Paris qu'il « se réservait sa pleine liberté pour tout ce qu'il croirait intéresser son pays et l'humanité. » Alors, de la solitude de la Chênaille, partit un cri qui retentit par toute l'Europe : c'était les *Paroles d'un croyant* (mai 1834). Elles consommèrent la rupture définitive de Lamennais avec le Saint-siège et l'Église catho-

lique. Tout ce qu'il y avait en lui de passion, de tendresse et de colère s'exhala dans les *Paroles*, et M. Rensu a pu écrire que cet ouvrage, plein de réminiscences de la Bible, réalisait « le phénomène unique dans l'histoire littéraire d'un pastiche de génie. » Il souleva une immense explosion d'enthousiasme et de haine: Grégoire XVI répondit par une encyclique où le petit livre fut qualifié d'*œuvre immense par sa perversité*; les adhérents de l'*Avenir* se séparèrent avec éclat de leur maître, et Lamennais, à plus de cinquante ans, entreprit de recommencer sa vie pour la consacrer à un nouvel apostolat. Un des collègues électoraux de la Gironde (Bazas) lui fit offrir une candidature à la Chambre des députés; il répondit (24 décembre 1833) « qu'il n'était point éligible, et que, le fût-il, il n'accepterait pas en ce moment. » Après avoir écrit les *Affaires de Rome* (1836), il composa, dans une pensée d'amour et de charité pour le prolétariat, le *Livre du Peuple* (1837), et publia ensuite un opuscule d'un sentiment analogue à celui de La Boétie sur la servitude volontaire: il l'intitula l'*Esclavage moderne*. Une lettre particulière, d'avril 1839, donne son opinion sur la situation politique: « Le roi, écrit-il, perd chaque jour dans l'opinion. Je ne sais pas de race plus perverse, plus odieuse, plus infâme que cette canaille de cour, que ces mamelucks du justemilieu et de la pensée immuable. Bugeaud est un des types. Je dinai hier avec lord Brougham; il a quelque chose de Dupin, mais il vaut mieux pour le caractère et lui est certainement supérieur pour le talent. » Son opposition s'affirmait, d'une façon plus piquante, dans une autre lettre du 27 février 1840: « La cour, écrivait-il, a été et est encore furieuse du rejet de la dotation Nemours. En apprenant le vote de la Chambre, la reine s'évanouit, le roi pleura: c'était une touchante désolation de famille. Il est vrai que cette famille voit très tranquillement mourir de faim des milliers d'hommes, de femmes, d'enfants, privés de travail depuis plusieurs mois, et qui, au train des choses, ne paraissent pas devoir en retrouver de si tôt. Que voulez-vous? Lorsqu'on a qu'une trentaine de millions à dépenser par an, et qu'il faut là-dessus doter fils et filles, qu'on en est menacé au moins, il est bien naturel de songer d'abord à sa propre misère. D'ailleurs n'a-t-il pas fallu payer 40.000 fr. à une danseuse de l'Opéra entretenue par M. de Nemours, pour la décider à quitter Paris, du moins pendant les noces du prince? Ainsi, pertes de tous côtés. Ce serait à se pendre, si une corde ne coûtait rien. » Un de ses écrits politiques du moment, le *Pays et le Gouvernement*, motiva contre lui, le 26 décembre 1840, une condamnation en cour d'assises à un an de prison et à 2.000 francs d'amende. Pendant son séjour à Sainte-Pélagie, de janvier à décembre 1841, il donna une *Voix de prison*; et, de 1841 à 1846, fit paraître l'*Esquisse d'une philosophie*, qui renferme d'admirables pages sur l'art et sur le beau. Passionné pour les arts, il avait, de concert avec un ancien receveur général, M. Barbet, entrepris d'acheter une galerie de tableaux à laquelle il attribuait une valeur considérable: mais Lamennais apportait en peinture un sentiment esthétique à la fois supérieur et étranger à la connaissance d'un expert: ses illusions en cette matière défrayèrent la malignité publique. Lamennais salua la révolution de 1848 et l'avènement de la République avec d'enthousiastes espérances, qui ne tardèrent pas à s'évanouir. Le 27 février, il avait fondé le *Peuple*

*Constituant* dont les rédacteurs furent, avec lui, Pascal Duprat, Henri Martin, Villiaumé, Barbet, Christian Ostrowski, etc. Quatre mois plus tard (16 juillet), ils s'arrêtèrent découragés, devant le rétablissement du cautionnement pour les journaux, décrété la veille par l'Assemblée. Le numéro du journal portant cette date (il tirait alors à 460,000 exemplaires) parut avec une bordure noire; il renfermait cette déclaration: « Le *Peuple Constituant* a commencé avec la République, et finit avec la République. » L'article de Lamennais se terminait par un mot fréquemment cité: « Il faut aujourd'hui de l'or, beaucoup d'or, pour jouir du droit de parler: nous ne sommes pas assez riches. Silence au pauvre! » Dans l'intervalle, Lamennais avait été élu, le 23 avril 1848, représentant de la Seine à l'Assemblée Constituante, le 34<sup>e</sup> et dernier, 104,871 voix (267,888 votants, 399,191 inscrits). Il prit place à la Montagne et vota avec les démocrates les plus avancés: contre le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, pour l'abolition de la peine de mort, pour l'amendement Grévy, pour le droit au travail, contre la proposition Râteau, pour l'amnistie, contre l'interdiction des clubs, contre l'expédition de Rome, pour la demande de mise en accusation (qu'il signa) du président et de ses ministres, pour l'abolition de l'impôt des boissons, etc. Nommé membre du comité de constitution, il lui avait communiqué, dès la première séance, un projet complet, assez faiblement conçu et qui était, semble-t-il, au-dessous de son génie. Le peu de succès de ce projet l'affecta assez vivement; il quitta le comité, et se borna, dès lors, à assister régulièrement aux séances de l'Assemblée et à protester de son vote silencieux contre toutes les mesures de réaction. Le 12 janvier 1849, il écrivait à un ami: « Nous nous en allons à grands pas vers une restauration. Voilà ce que nous auront valu les imbéciles et les traîtres qui ont eu le pouvoir en main. » Réélu, le 13 mai 1849, représentant de la Seine à l'Assemblée législative, le 13<sup>e</sup> sur 28, par 113,331 voix (281,140 votants, 378,043 inscrits), il reprit sa place à la Montagne, où il siégeait à côté de Félix Pyat, et appuya l'interpellation de Ledru-Rollin contre l'expédition romaine. Toutefois il ne se rendit pas au Conservatoire des Arts et Métiers. « Je le vois, a écrit Félix Pyat, — moindre de taille encore que cet autre Breton, son ami Chateaubriand, ses pieds fins dans des gros souliers à la Roland, mais avec une tête qui semblait absorber tout le reste du corps... des yeux, deux éclairs dans l'orage... deux rayons dans le calme; un front, celui des grands Florentins, aussi beau que le front même de Dante, le front d'où étaient sortis le *Livre du peuple* et les *Paroles d'un croyant*!... Des deux sources d'où dérive la civilisation nouvelle, il avait bu à celle de Moïse plus qu'à celle d'Homère. Il avait l'inspiration plus juive que grecque. Il avait plus touché la harpe du prophète que la lyre du poète: lui, Français, qui avait pu monter dans le char de flamme d'Elisée; moderne, qui avait l'embouchure du clairon de Josué, l'envergure de l'aigle de Pathmos... plus fils de Sem que de Japhet! » Lamennais vota en toutes circonstances avec la minorité démocratique de la Législative. Le coup d'État du 2 décembre 1851 le jeta dans un abattement profond. Il chercha dans l'étude un soulagement à cette tristesse infinie et traduisit la *Divine Comédie* de Dante. Puis, ce travail achevé, il mourut après quelques semai-

nes de maladie (27 février 1854), maître de lui-même jusqu'au dernier moment, tranquille et inflexible dans la foi qu'il s'était faite. Il avait, dans un codicille ajouté à son testament, désigné M. E. D. Forgues, le critique littéraire du *National*, comme l'exécuteur de ses volontés relativement à ses ouvrages déjà publiés et à ses manuscrits inédits. D'autre part, il avait remis à M. Barbet une lettre ainsi conçue : « Je veux être enterré au milieu des pauvres, et comme le sont les pauvres. On ne mettra rien sur ma fosse, pas même une simple pierre. Mon corps sera porté directement au cimetière, sans être présenté à aucune église. On n'enverra pas de lettres de faire part. Je défends très expressément que l'on appose les scellés chez moi.

« Paris, ce 16 janvier 1854.

« F. LAMENNAIS. »

M. Barbet avait en outre reçu verbalement de Lamennais ordre de ne laisser approcher de lui aucun membre du clergé. Il se conforma rigoureusement à ces instructions; plusieurs personnes envoyées auprès du malade par l'archevêque de Paris durent se retirer sans l'avoir vu. Cependant la nièce de Lamennais, ardente catholique, était parvenue jusqu'à lui; elle insista pour ramener son oncle à d'autres sentiments, et une scène pénible s'ensuivit. Les témoins oculaires et auriculaires de ses derniers instants, MM. Giuseppe Montanelli, Armand Lévy, Henri Martin, H. Carnot et H. Jallat rédigèrent et signèrent, le 15 mars, un procès-verbal minutieusement détaillé relatant toutes les circonstances qui avaient précédé la mort de Lamennais. Conformément à sa volonté, il fut enterré, le 1<sup>er</sup> mars, dans la fosse commune. Un immense concours de peuple se pressait sur le parcours du convoi; la police, qui avait déployé un grand appareil militaire, ne permit qu'à huit personnes l'accès du cimetière du Père-Lachaise, où pas un mot ne fut prononcé sur la tombe. Lamennais avait, malgré le contraste de leurs opinions, conservé jusqu'à la fin des relations amicales avec M. de Vitrolles: leur correspondance a été publiée il y a quelques années. — Outre les écrits déjà cités, Lamennais avait publié encore un grand nombre d'ouvrages de religion, de philosophie et de politique; il avait fourni des articles au *Conservateur*, au *Défenseur*, au *Drapeau blanc*, au *Mémorial catholique*, à la *Quotidienne*, à *L'Avenir*, à la *Revue catholique*, à la *Revue des Deux-Mondes*, au *Monde*, à la *Revue du Progrès*, à la *Revue indépendante* et au *Peuple constituant*.

**LAMER** (CHARLES-PIERRE), député au Corps législatif en 1807, né à Toulon (Var) le 20 février 1753, mort au passage de la Bérésina (Russie) le 28 novembre 1812, fut nommé, le 28 octobre 1770, sous-lieutenant au régiment de Médoc (qui devint en 1791 le 70<sup>e</sup> de ligne), alla rejoindre le 2<sup>e</sup> bataillon à la Martinique, fit les guerres d'Amérique, revint en France en 1784, et fut promu lieutenant au corps le 24 avril de la même année, et capitaine le 24 avril 1785. Aide-de-camp du général Dagobert à l'armée des Alpes en 1790, il se signala à l'affaire du col de Sospello et à l'attaque du camp de Jales, sous les ordres du général d'Albignac. Chef de brigade, puis général de brigade le 10 août 1793, chef d'état-major de l'armée des Pyrénées-Orientales, général de division le 3 nivôse an II, il exerça le commandement provisoire de l'armée des Pyrénées-Orientales jusqu'à l'arri-

vée du général Dugommier. Admis au traitement de réforme le 11 fructidor an V, il fut réintégré le 6 floréal an VIII, commanda le dépôt de Nîmes jusqu'au 15 messidor an IX, devint inspecteur aux revues à la 12<sup>e</sup> division militaire le 17 nivôse an X, membre de la Légion d'honneur le 4 germinal an XII, puis fut chargé du service des revues en Vendée. Choisi par le Sénat conservateur comme député des Pyrénées-Orientales au Corps législatif, le 18 février 1807, il fut appelé, le 25 janvier 1812, au service des revues de la cavalerie de réserve de la grande armée, sous les ordres de Murat, fit la campagne de Russie et disparut au passage de la Bérésina.

**LAMETH** (CHARLES-MALO-FRANÇOIS, COMTE DE), député en 1789, et de 1829 à 1831, né à Paris le 5 octobre 1757, mort à Pontoise (Seine-et-Oise) le 23 décembre 1832, appartenait à une ancienne famille noble de Picardie, et était le troisième fils d'un officier général qui avait épousé la sœur du maréchal de Broglie. Avec ses deux frères, Alexandre et Théodore (V. p. *bas*), il se distingua dans la guerre de l'indépendance américaine, qu'il suivit en qualité d'aide-major général des logis, fut blessé au siège d'Yorktown et nommé colonel en second du régiment des dragons d'Orléans. De retour en France, il fut fait colonel des cuirassiers du roi, et élevé à la dignité, extrêmement recherchée à la cour, de gentilhomme d'honneur du comte d'Artois. Survint la Révolution. Charles de Lameth, élu, le 30 avril 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par la province d'Artois, avec 258 voix, adopta au début les idées nouvelles, se réunit aux communes, et, dans l'Assemblée nationale, prit place au côté gauche. On remarqua son opposition à l'institution du marc d'argent comme condition du droit d'éligibilité, parce qu'il la jugeait de nature à favoriser l'aristocratie des richesses; il parla pour la liberté de la presse et la liberté des cultes, pour la participation de l'armée au vote sur la Constitution, pour l'établissement du jury en matière civile et criminelle, pour la suppression des justices prévôtales et des titres honorifiques, etc. Membre du comité de surveillance, il procéda, en mars 1790, à une perquisition dans le couvent des Annonciades de Pontoise, où s'était réfugié l'ex-garde des sceaux Barentin, dénoncé et poursuivi. Quelques mois après, il eut un duel avec le duc de Castries et reçut un coup d'épée; une députation de patriotes se porta chez le blessé pour lui adresser une harangue civique. Inscrit au *Livre rouge* pour une somme de 60,000 francs, il déclara qu'il refusait d'en bénéficier et qu'il les versait au Trésor public. Charles de Lameth opina encore avec les réformateurs pour l'attribution à l'Assemblée, et non au roi, du droit de déclaration de guerre, contre tout privilège accordé aux membres de la famille royale en dehors de la loi commune, exception faite du roi et de l'héritier présomptif; pour la privation de salaire à l'égard des prêtres insoumis. Il combattit, le 28 juillet 1790, l'opinion de Mirabeau qui voulait faire déclarer le prince de Condé traître à la patrie. Après la fuite de Louis XVI, dans la nuit du 20 juin 1791, ce fut sur la proposition de Charles de Lameth que l'Assemblée prit la grave résolution de faire tirer le canon d'alarme, de renouveler le serment solennel de fidélité à la nation, et d'ordonner l'arrestation du marquis de Bonillé et de plusieurs autres officiers suspects. Ses vœux n'allaient d'ailleurs qu'au maintien du régime

constitutionnel, et, chaque fois que la déchéance de Louis XVI fut proposée, il s'y opposa nettement. Le 5 juillet 1791, il fut élu président de l'Assemblée. Promu, le 6 février 1792, maréchal de camp, il reçut le commandement de la division de cavalerie de l'armée du Nord. Mais les progrès de la Révolution ayant dépassé de beaucoup ses aspirations, il se vit bientôt rejeté dans le parti de la résistance, se prononça contre la journée du 10 août, et sollicita un congé, qu'il obtint. Il se dirigeait avec sa femme et sa fille vers le Havre, lorsqu'il fut arrêté à Rouen, sur l'ordre du ministre Clavière, mis au secret pendant vingt-sept jours, relâché, puis dénoncé de nouveau et encore poursuivi. Cette fois il parvint à se réfugier à Hambourg : son frère Alexandre, qui l'y rejoignit, l'aïda à fonder dans cette ville, avec le duc d'Aiguillon, une maison de commerce qui prospéra. Ayant cru pouvoir rentrer en France au mois de juin 1797, ils en furent tous deux expulsés à nouveau au 18 fructidor, et leur exil ne prit fin qu'après le coup d'Etat de Bonaparte. En 1801, Bonaparte ordonna la radiation d'office, de la liste des émigrés, des trois Lameth, et d'autres membres de la Constituante. Charles de Lameth vécut dans la retraite jusqu'en 1809, et, à cette date, fut chargé de rejoindre à Hanau l'armée d'observation; bientôt après, il reçut le titre de gouverneur de Wurtzbourg. Il remplit ensuite (1812) les fonctions de gouverneur de Santoua sur la côte de Biscaye. La première Restauration le trouva à ce poste. Rallié à Louis XVIII, il rendit, d'après son ordre, à Ferdinand VII, la place qu'il commandait, fut fait, le 23 août 1814, lieutenant-général, et n'eut point de rôle politique actif jusqu'au 14 mai 1820. A cette date, il fut élu député du 1<sup>er</sup> arrondissement de Seine-et-Oise (Pontoise), par 182 voix (267 votants, 302 inscrits), en remplacement de son frère Alexandre-Théodore-Victor, décédé. Charles de Lameth siégea parmi les royalistes constitutionnels, fut des 221, et obtint sa réélection, le 12 juillet 1830, par 212 voix (293 votants, 331 inscrits), contre 55 à M. Gouy d'Arzy. Il adhéra à la monarchie de Louis-Philippe, mais se montra jusqu'à la fin de la session un des plus résolus défenseurs des idées conservatrices, et opina pour le maintien de l'hérédité de la pairie. Non réélu en 1831, il mourut à Pontoise, l'année d'après.

**LAMETH (ALEXANDRE-THÉODORE-VICTOR, BARON DE)**, député en 1789, pair des Cent-Jours, député de 1820 à 1824 et de 1827 à 1829, né à Paris le 28 octobre 1760, mort à Paris le 18 mars 1829, frère du précédent, entra en 1777 dans les gardes du corps du roi. Sous-lieutenant au Royal-Champagne le 30 juillet 1778, capitaine au Royal-cavalerie le 6 novembre 1779, aide-maréchal général des logis en 1782, il combattit, dans la guerre d'Amérique, sous les ordres du général Rochambeau, et fut fait, à son retour en France (mars 1785), colonel au 2<sup>e</sup> Royal-Lorraine. Elu, le 5 avril 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par le bailiage de Péronne, il imita la conduite de son frère Charles, prit parti pour le tiers état et pour les réformes et vota avec la gauche de l'Assemblée. Empressé à se démettre, dans la fameuse nuit du 4 août, des privilèges dont il était le détenteur, il se signala encore par son ardeur à réclamer l'abolition de ceux du clergé et la réquisition des biens ecclésiastiques pour le payement des créanciers de l'Etat. Il se montra opposé au  *veto absolu*, malgré l'opinion favorable de Mirabeau, fit rendre

un décret contre les parlements, et soutint, d'accord avec son frère, que le droit de paix et de guerre appartenait à la nation. Son intervention dans cette circonstance et le discours qu'il prononça pour motiver son avis, lui valurent après la séance une ovation populaire. Aux acclamations de l'Assemblée, il présenta et fit adopter un plan de réorganisation militaire, écartant tout autre titre à l'avancement que le mérite et l'ancienneté. Il opina, sans restriction, pour la liberté des journaux, ne se prononça qu'avec réserves pour l'émancipation des noirs, et, le 20 novembre 1790, fut élu président par ses collègues. Mais à partir de ce moment, il se sépara des plus avancés pour se rapprocher du parti de la cour. La fuite du roi et son arrestation à Varennes lui inspirèrent une motion tendant à envoyer une députation de l'Assemblée auprès de Louis XVI, pour le protéger contre l'irritation du peuple. A quelque temps de là, il reprocha à Robespierre et aux Jacobins de vouloir introduire l'insubordination dans l'armée. Lorsque la guerre eut été déclarée à l'Autriche, Alexandre de Lameth, promu maréchal de camp le 7 mai 1792, se rendit à l'armée du Nord, que commandait Luckner, traça le camp de Maulde, qui plus tard fut occupé par Dumouriez, puis passa à l'armée de La Fayette, dont il partagea la disgrâce, l'exil et la captivité en Autriche. Il avait été décrété d'accusation, le 15 août 1792, à la suite de la découverte, dans l'armoire de fer, d'un mémoire de sa main en faveur des émigrés et des prêtres réfractaires. Il conserva sa gaieté, dans sa prison, où « il sautait en chantant une contredanse, pour ne pas perdre l'usage de ses jambes, » dit Mme de Remusat. Au bout de trois ans, un échange de prisonniers et les instances de sa mère, sœur du maréchal de Broglie, lui firent recouvrer la liberté. Il se rendit alors en Angleterre, se lia à Londres avec les principaux membres du parti whig, Fox, Gray, etc.; mais sa présence inquiéta Pitt, qui lui donna l'ordre de changer de résidence. Alexandre de Lameth alla rejoindre à Hambourg son frère Charles, et rentra en France avec lui sous le Consulat. Appelé à administrer, comme préfet, le département des Basses-Alpes (23 germinal an XII), puis celui du Rhin-et-Moselle (12 pluviôse an XIII), celui de la Roër (3 mai 1806), et celui du Lot (19 février 1809), il fut fait membre de la Légion d'honneur en l'an XII, officier de cet ordre le 16 juillet 1811, créé baron de l'Empire le 14 février 1810 et nommé maître des requêtes le 16 juillet 1811. « Ce n'est plus, écrivait en 1807 Mme d'Houdetot, cet homme élegant et recherché, que vous m'annonciez; il est couperosé, il ne parle que de son département, il n'ouvre pas un livre et ne sait que sa place. » La déchéance de Napoléon compta Alexandre de Lameth parmi ses partisans. Il quitta en 1814 le titre de baron de l'Empire, fut promu au grade de lieutenant-général, et devint préfet de la Somme. Toutefois il revint au parti de l'empereur pendant les Cent-Jours et accepta de lui, le 2 juin 1815, un siège à la Chambre des pairs: il y prit la parole pour repousser les mesures de rigueur adoptées par la Chambre des représentants contre les royalistes. Le 2 juillet 1816, il demanda au ministre de la Guerre sa retraite de lieutenant-général après quarante ans de service. Elu, le 24 avril 1820, député de la Seine-Inférieure, au collège de département, par 1,081 voix (1,853 votants, 4,080 inscrits), contre 678 voix à M. Ribard, en remplacement de M. Lambrechts, qui avait opté pour le Bas-Rhin, il siégea jusqu'en 1824

sur les bancs de l'opposition constitutionnelle, et prit une part active à la plupart des discussions importantes, combattant sans relâche le ministère Villèle, dont la politique lui semblait tendre à la violation de la Charte et au renversement de la monarchie constitutionnelle. Non réélu en 1824, il rentra à la Chambre le 17 novembre 1827, comme député du 1<sup>er</sup> arrondissement de Seine-et-Oise (Pontoise), élu par 177 voix sur 261 votants et 290 inscrits, contre 62 à M. de Gouy-d'Arisy. Il reprit sa place à gauche et défendit avec talent les idées libérales. Après sa mort, survenue en mars 1829, son frère Charles-Malo-François lui succéda comme député. On a d'Alexandre de Lameth un certain nombre d'écrits politiques : son *Rapport fait à l'Assemblée Constituante sur l'avancement militaire, avec des Observations préliminaires* (1818); son *Opinion sur la loi des élections* (1820); son *Opinion sur le retranchement proposé par la commission du budget relativement à l'instruction primaire* (1821); *Un électeur à ses collègues* (1824); une *Histoire de l'Assemblée constituante* (1828-29), etc.

**LAMETH** (THÉODORE, COMTE DE), député en 1791, représentant aux Cent-Jours, né à Paris le 24 juin 1756, mort au château de Busagny, près Pontoise (Seine-et-Oise), le 19 octobre 1854, frère des précédents, débuta à quinze ans dans la marine, et fit, avec le grade d'enseigne de vaisseau, plusieurs campagnes sous Guichen et d'Orvilliers. Passé à l'armée de terre, il prit part comme ses frères à la guerre d'Amérique, et reçut au retour le brevet de colonel du régiment de cavalerie Royal-Etranger. D'une nature peu enthousiaste, il ne se mêla point aux premiers événements de la Révolution, et se borna à s'acquitter de ses fonctions militaires jusqu'au jour (30 août 1791) de son élection comme député du Jura à l'Assemblée législative, le 6<sup>e</sup> sur 8, par 254 voix (406 votant). Théodore de Lameth siégea au côté droit dans les rangs de la minorité, et fut de ceux qui, s'appuyant sur la lettre de la Constitution de 1791, firent tous leurs efforts pour enrayer la marche de la Révolution. Il présenta un rapport sur l'organisation de l'artillerie et des troupes de la marine, et, lorsque Pastoret proposa de déclarer la guerre à l'empereur d'Allemagne, fut un des sept membres qui votèrent contre le décret; les six autres étaient Jaucourt, Becquey, Mathieu Dumas, Baërt, Hua et Gentil. Resté à l'Assemblée après le 10 août, il continua de lutter contre la majorité, sans se laisser décourager par les revers journaliers qu'elle lui faisait éprouver. Il réussit d'ailleurs à obtenir, dans la dernière séance de la législature, l'élargissement de son frère Charles, arrêté à Rouen peu de temps après le 10 août. Il avait été promu maréchal-de-camp par Louis XVI en 1791. Il demeura à Paris lorsque la session fut close, favorisa la fuite de plusieurs de ses amis, compromis comme contre-révolutionnaires, et ne quitta la France qu'en apprenant qu'un ordre d'arrestation avait été lancé contre lui. Réfugié en Suisse, il dut quitter ce pays en 1798, lorsque les troupes françaises l'eurent envahi, parcourut quelque temps l'Allemagne, et profita du coup d'État de brumaire pour revenir en France. Mais Napoléon le tint à l'écart pendant la durée de l'Empire. Théodore de Lameth ne fut guère plus favorisé par la première Restauration qui l'admit à la retraite comme maréchal-de-camp. Élu, le 11 mai 1815, représentant de la Somme à la Chambre des Cent-

Jours, par 30 voix sur 55 votants, il y fit peu parler de lui. Le reste de son existence se passa dans la retraite : sans avoir brigué aucune fonction ni sous la Restauration, ni sous le gouvernement de Juillet, il mourut en 1854, presque centenaire, dans le château de Busagny, chez sa nièce, la marquise de Nicolai. On a de lui : *Observations de M. le général comte Th. de Lameth, relatives à des notices qui se trouvent dans la Biographie universelle sur ses frères Charles et Alexandre* (1843).

**LAMETH** (AUGUSTIN-LOUIS-CHARLES, MARQUIS DE), député au Corps législatif de 1805 à 1810, né à Hennecourt (Somme) le 20 juin 1755, mort à Paris le 19 janvier 1837, frère aîné des précédents, appartint aux armées du roi et y fit toute sa carrière jusqu'au grade de maréchal-de-camp. Il ne prit aucune part aux événements de la Révolution. Retiré dans sa terre de Hennecourt, il fut appelé, le 2 vendémiaire an XIV, par le Sénat conservateur, à représenter le département de la Somme au Corps législatif. Il y siégea jusqu'en 1810.

**LA MÉTHÉRIE-SORBIER** (ANTOINE DE), député en 1789 et au Corps législatif, né à la Chapelle-sur-Dun (Seine-Inférieure) en 1750, mort à la Clayette (Saône-et-Loire) en 1804, était fils de François de La Méthérie, docteur-médecin à la Clayette, et de Claudine Constantin, frère de Jean-Claude de La Méthérie, l'encyclopédiste, et arrière-petit-neveu de la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque. Avocat au parlement, il fut élu, le 28 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de Mâcon. Il fit partie de la députation chargée de présenter la Constitution au roi. Le 4 nivôse an VIII, le Sénat conservateur le choisit comme député de Saône-et-Loire au Corps législatif; il y siégea jusqu'à sa mort.

**LAMEZAN DE SALIN** (JEAN-LOUIS-GABRIEL-HUGUES-LÉON, COMTE DE), député de 1827 à 1831, né à Mauvesin-de-l'Isle (Haute-Garonne) le 1<sup>er</sup> avril 1787, mort le 6 février 1875, entra à l'École polytechnique en 1805, devint en 1809 lieutenant du génie, et fut envoyé en cette qualité à l'armée du Danube, où il prit part aux batailles d'Essling et de Wagram. Il partit peu après pour l'Espagne, fut versé dans le corps de Suchet, promu capitaine et aide-de-camp du général Rogniat, et coopéra aux sièges de Tortose, de Tarragone et de Sagrès. A ce dernier siège il fut blessé et reçut la croix de la Légion d'honneur. Sa belle conduite pendant la campagne de Russie le fit nommer officier d'ordonnance de l'empereur, qu'il suivit constamment durant les campagnes de Saxe et de France. Au commencement de 1814, il fut créé baron, officier de la Légion d'honneur et commandant du génie. Lamezan, qui n'avait quitté Napoléon qu'à son départ pour l'île d'Elbe, reçut alors une lettre de l'empereur lui disant : « Vous soutiendrez la bonne opinion que j'ai conçue de vous en servant le nouveau souverain de la France avec la même fidélité et le même dévouement que vous m'avez montrés. » Fils d'émigré, Lamezan n'eut point à se plaindre de la Restauration. Il fut nommé ingénieur en chef à la maison militaire du roi, situation qui correspondait à celle de directeur du génie. Chevalier de Saint-Louis en août 1814, lieutenant-colonel en 1821, commandeur de la Légion d'honneur en 1829, il avait été élu, le 17 novembre 1827, député du 1<sup>er</sup> arrondissement électoral du Gers (Auch) par 140 voix (264 votants, 307 inscrits) contre 121 à M. de

**Cassaignoles.** Conseiller général du canton de Mirande, deux fois président du collège électoral d'Auch, cousin de M. de Villèle, il siégea au centre droit de la Chambre des députés, prit part aux discussions sur le budget, sur l'organisation de la maison du roi, sur les défenses des frontières, fit partie de la commission chargée d'examiner (juillet 1828) la demande de mise en accusation du ministère Villèle, défendit énergiquement ce dernier, et vota contre l'adresse des 221. Réélu député, le 23 juin 1830, par 179 voix (306 votants, 334 inscrits) contre 125 à M. de Préissac, il ne prit aucune part aux événements de juillet, prêta serment au nouveau pouvoir, mais défendit chaleureusement M. de Montbel, ancien ministre de Charles X, et combattit la proposition de M. Baude sur l'exclusion de la branche aînée des Bourbons. Au renouvellement du 21 juin 1834, il échoua dans le 5<sup>e</sup> collège du Gers (Mirande) avec 53 voix contre 129 à l'élu, M. Thiers, et 33 à M. Abeille, et fut admis à la retraite comme lieutenant colonel du génie, le 11 octobre suivant. Malgré la fidélité avec laquelle il servit les Bourbons, les biographes de M. Lamézani affirment qu'il conserva toujours une profonde sympathie pour le régime impérial.

**LAMOIGNON (ANNE-PIERRE-CHRÉTIEN, VICOMTE DE),** pair de France, né à Paris le 15 juin 1770, mort à Paris le 21 mars 1827, troisième fils de Chrétien-François II de Lamoignon chevalier, marquis de Basville, baron de Saint-Yon et de Noailly, seigneur de Boisjardin, Guissey, Boisfancée, capitaine-gouverneur des comté-ville et château de Monthouy, président à mortier au parlement, et qui fut garde des sceaux en 1787, et d'Elisabeth Berryer, fut élevé dans cette belle terre de Basville toute pleine des traditions de sa famille et des souvenirs des plus grands noms du siècle précédent. En 1788, il embrassa la carrière des armes, émigra au moment de la Révolution, et servit, en 1792, à l'armée des princes en qualité de garde du corps. Il fit partie de l'expédition de Quiberon, où il fut grièvement blessé, et ne dut la vie qu'au dévouement de son frère Charles. Ramené en Angleterre, il souffrit longtemps de ses blessures, s'adonna aux lettres, se lia avec Chateaubriand, et, revenu en France à l'époque du Consulat, fut nommé conseiller général de Seine-et-Oise, puis conseiller municipal de Paris. En 1814, il signa l'adresse qui demandait le retour des Bourbons. Louis XVIII le nomma pair de France, le 17 août 1815. Il se faisait porter au Luxembourg toutes les fois qu'il y croyait sa présence nécessaire, et y votait avec indépendance; il se prononça pour la mort dans le procès du maréchal Ney.

**LAMOIGNON (RENÉ-CHRÉTIEN-AUGUSTE, MARQUIS DE),** pair de France, né à Paris le 19 juin 1765, mort à Saint-Ciers-la-Lande (Gironde) le 7 avril 1845, frère aîné du précédent, fut nommé conseiller au parlement de Paris en 1787, et se retira à Basville avec son père, quand ce dernier remit au roi sa démission de garde des sceaux en 1788. Aide-de-camp du maréchal de Broglie en 1789, René-Christien-Auguste émigra en Angleterre, et, rentré en France sous le Consulat, se retira dans ses propriétés de Saint-Ciers-la-Lande, où il installa des écuries remarquables. Maire de cette commune (1813-1845), conseiller général de la Gironde (1816-1829 et 1831-1839), il fut nommé pair de France le 11 octobre 1832, et siégea à la Chambre-Haute dans la majorité gouvernementale jusqu'à sa mort.

**LA MONNERAYE DE.** — Voy. MONNERAYE.

**LAMORICIÈRE (CHRISTOPHE-LÉON-LOUIS JUCHAULT DE),** député de 1846 à 1848, représentant en 1848 et en 1849, ministre, né à Nantes (Loire-Inférieure) le 5 février 1806, mort au château de Frouzel (Somme) le 11 septembre 1865, fils de Sylvestre Juchault de Lamoricière et de dame Désirée de Robineau, fit ses études au collège de Nantes, entra à l'École polytechnique en 1824, passa (1826) comme élève sous-lieutenant du génie à l'École d'application de Metz, et fit partie (1830) de l'expédition d'Alger comme lieutenant du génie. Nommé capitaine le 1<sup>er</sup> novembre 1830, il devint (1833) directeur du premier bureau arabe créé par le général Avizard, en raison de la connaissance qu'il avait acquise des divers dialectes arabes; la confiance avec laquelle Lamoricière se présentait au milieu des Arabes, une simple canne à la main, ramena peu à peu les tribus voisines, et, comme il ne dédaignait pas d'appuyer parfois ses raisons de coups de canne, on ne le connut que sous le nom de « Bou-Arona » (père d' bâton). Chargé de reconnaître Bougie, il monta lui-même à l'assaut de la place, et devint chef de bataillon dans les zouaves (2 novembre 1833). Le 25 octobre 1835, il écrivait d'Alger à son ami Genty de Bussy : « J'ai été proposé pour le grade de lieutenant-colonel, je vous prie de vous en occuper. Vous pouvez vous appuyer sur ce que j'ai été mis trois fois à l'ordre de l'armée dans le même mois : la première fois, pour avoir sauvé le jeune Bro, la deuxième, pour avoir dirigé et complètement fait réussir un coup de main de nuit sur un village de la montagne; la troisième fois, pour avoir, devant toute l'armée, enlevé avec mon bataillon le plateau de l'Afroun où était le camp de Sidi-el-Hadj, qui était fort de plus de deux mille hommes. » Sa promotion de lieutenant-colonel lui fut envoyée le 31 décembre suivant, et il passa colonel, toujours aux zouaves, le 11 novembre 1837, à la suite du siège de Constantine, où il s'était distingué et avait été blessé par l'explosion d'une mine. Rappelé à Paris en 1839, et renvoyé en Afrique en 1840, il prit part (mai) au combat de Mouzaïa, et fut promu (21 juin) maréchal de camp. Mis à la tête de la division d'Oran, il mérita par son courage dans l'expédition de Mascara un éloge particulier du maréchal Bugeaud (5 juin 1841) pour ses talents d'administrateur et sa bravoure militaire. Habile à la guerre de surprises, il ravitailla Mascara malgré les troupes d'Abd-el-Kader, soumit (1843) l'importante tribu des Flittas, fut promu lieutenant-général (9 avril 1843), battit les Marocains à Lalla-Maghrnia (30 mai 1844), fut fait commandeur de la Légion d'honneur, contribua, pour une large part, à la victoire d'Isly (14 août 1845), et, en novembre suivant, reçut du maréchal Bugeaud, qui se rendait en France, le gouvernement intérimaire de l'Algérie. Notre entreprise coloniale rencontrait alors dans les Chambres françaises une vive opposition; Lamoricière, qui avait de son côté des idées personnelles sur le système de colonisation, résolut de les porter à la tribune, et dans ce but, il se présenta aux élections générales du 12 août 1846, dans le premier arrondissement de Paris, comme candidat de l'opposition modérée, mais il échoua avec 493 voix, contre 750 à M. Casimir Périer, candidat du ministère. Il se représenta le 10 octobre 1846, dans le 4<sup>e</sup> collège de la Sarthe (Saint-Calais) qui avait à pourvoir au remplacement de M. Gustave de Beaumont, optant pour le col.

lège de Mamez. « Je n'ai d'autre but, en entrant à la Chambre, écrivait-il à cette occasion, que d'expliquer au pays ce qu'il faut qu'il sache sur l'affaire d'Afrique. » Il fut élu cette fois par 207 voix sur 369 votants et 408 inscrits, fit, à la Chambre, une opposition discrète, parla sur l'organisation de l'Algérie et sur l'avancement des officiers nommés à des fonctions spéciales, et ne tarda pas à retourner en Afrique, où il organisa l'expédition qui aboutit à la prise de la Smala d'Abd-el-Kader par le duc d'Anmale. Lamoricière fut nommé grand-officier de la Légion d'honneur (14 janvier 1848). Il fit partie des combinaisons ministérielles proposées *in extremis* par Louis-Philippe à la révolution de février; il alla même sur le boulevard, en colonel de la garde nationale, le 24 au matin, proclamer le ministère Odilon Barrot-Thiers, dont il faisait partie; mais, à la première barricade, ou refusa de l'écouter et de le laisser passer. Après l'abdication, il voulut encore annoncer aux insurgés la régence de la duchesse d'Orléans; son cheval tomba, frappé de balles, et lui-même fut blessé d'un coup de baïonnette. Il adhéra au gouvernement provisoire, refusa le portefeuille de la Guerre, et, le 23 avril 1848, fut élu, dans le département de la Sarthe, député à l'Assemblée nationale, le 6<sup>e</sup> sur 12, par 82,644 voix sur 114,212 votants. Il prit place parmi les partisans du général Cavaignac, fit partie du comité de la guerre, commanda, aux journées de juin, la division de l'armée de Paris qui se battit dans les faubourgs Saint-Martin et du Temple, eut trois chevaux tués sous lui, et fut appelé (28 juin) au ministère de la Guerre. Il put alors faire prévaloir ses idées sur l'Algérie, fit voter (septembre 1848) un crédit de 50 millions pour l'organisation de colonies agricoles en opposition avec les colonies militaires jusqu'alors en faveur, créa une commission de révision de la législation dans la colonie, paya les indemnités dues pour expropriation aux indigènes, constitua les municipalités, créa des préfectures, et fit prévaloir le régime civil. Au point de vue militaire, il proposa de substituer au remplacement militaire une taxe payée à l'Etat au profit des soldats appelés sous les drapeaux; combattu par M. Thiers, ce système, qui devait être adopté plus tard par le second Empire, fut alors repoussé. Comme représentant, Lamoricière vota pour le rétablissement du cautionnement, contre le droit au travail, s'abstint sur l'impôt progressif, et se prononça contre les deux Chambres, contre l'amendement Grévy, pour la proposition Râteau, contre la diminution de l'impôt du sel, pour la suppression des clubs. Formellement hostile à la candidature présidentielle du prince Louis-Napoléon, il quitta le ministère, le 19 décembre 1848, après cette élection, et fut réélu, le 13 mai 1849, représentant de la Sarthe à l'Assemblée législative, le 1<sup>er</sup> sur 10, par 69,680 voix sur 103,029 votants et 135,640 inscrits. Le même jour, il fut également élu dans la Seine, le 6<sup>e</sup> sur 28, par 121,632 voix sur 281,140 votants et 378,043 inscrits. Il opta pour la Sarthe, vota l'autorisation de poursuites contre les représentants compromis (13 juin 1849) dans l'affaire des Arts et Métiers, fut nommé président du « Cercle constitutionnel » fondé par Dufaure, et fut envoyé en mission extraordinaire par le président de la République auprès de l'empereur de Russie, qui appuyait alors l'Autriche en guerre contre la Hongrie révoltée. La chute du ministère Odilon Barrot lui fit donner sa démission d'envoyé à Saint-Petersbourg; il revint siéger à l'Assemblée, se montra partisan de l'exploita-

tion du chemin de fer de Lyon par l'Etat, parla (19 avril 1850) en faveur de la déportation des condamnés, et déposa un amendement (rejeté) interdisant d'accorder de nouvelles grâces aux transportés sans le concours de l'Assemblée. Il soutint (16 juillet) l'amendement de Lartigue sur la liberté de la vente des journaux sur la voie publique, fut élu (22 juillet) membre de la commission de permanence, se mêla aux discussions relatives à notre colonie d'Afrique, et se prononça (19 juillet 1851) contre la révision de la Constitution, et (17 novembre) pour la proposition des questeurs. Arrêté dans la nuit du 2 décembre 1851, il fut incarcéré à Mazas, puis à Ham, et, en vertu du décret du 9 janvier 1852, banni, et conduit à Cologne. Il refusa en termes très vifs, par une lettre publiée dans les journaux du temps (mai), le serment réclamé par le nouveau gouvernement aux officiers qui voulaient rester en activité, et habita successivement Coblenz, Mayence, Wiesbaden, Ems. Aux élections pour le nouveau Corps législatif (29 février 1852), il se laissa porter, comme candidat de l'opposition dans la 2<sup>e</sup> circonscription de la Seine, et n'obtint que 2,343 voix contre 12,199 au candidat officiel élu, M. Dewinck, et 4,874 à M. Mortimer Ternaux. Il avait déjà perdu son fils aîné en mars 1850; un second fils, en pension à Paris, étant dangereusement malade en novembre 1859, l'empereur fit télégraphier à Lamoricière l'autorisation de rentrer: son fils était mort lorsqu'il arriva. Resté en France, Lamoricière accueillit, en 1860, les ouvertures du gouvernement pontifical qui lui offrait le commandement en chef de son armée. Après avoir demandé et obtenu l'autorisation de l'empereur, il prit possession de son commandement (8 avril 1860), réforma l'administration, se trouva en lutte avec le cardinal Antonelli, et parvint à réunir une armée de 16,000 hommes. Battu à Castelfidardo (15 septembre), par les Piémontais sous les ordres de Cialdini, il parvint à se jeter dans Ancône, avec une faible colonne; la place s'étant rendue (28 septembre) à l'amiral Persano, Lamoricière fut laissé en liberté sous la condition de ne pas porter les armes contre les troupes piémontaises pendant un certain temps. De retour à Rome, il s'occupa encore de réformes militaires, et publia, à ce propos, un rapport qui mettait à nu le désordre administratif du gouvernement pontifical. Lamoricière revint en France, et se retira dans son château de Prouzel, où il se consacra entièrement jusqu'à sa mort à l'éducation de ses jeunes enfants.

**LAMORTE** (JEAN-PIERRE-HENRI), représentant en 1871, sénateur de 1876 à 1884, né à Die (Drôme) le 7 juin 1823, mort à Die le 29 avril 1884, étudia le droit, fut reçu avocat et exerça cette profession dans son pays natal. Républicain, il fut impliqué en 1851 par le gouvernement présidentiel dans le procès du complot de Lyon, et fut condamné par défaut à dix ans de détention. Il se réfugia à Genève, y plaida avec succès, et ne rentra en France qu'en 1863. Nommé, après le 4 septembre 1870, sous-préfet de Montélimar, il fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Drôme à l'Assemblée nationale, le 6<sup>e</sup> et dernier, par 34,851 voix (64,809 votants, 100,516 inscrits). Il se rendit à Bordeaux, prit place à gauche et vota contre les préliminaires de paix; mais l'incompatibilité du mandat de représentant avec les fonctions de sous-préfet, qu'il avait conservées, l'obligea à donner presque aussitôt sa démission de membre de l'Assemblée nationale. Il fut promu, le

15 décembre 1871, à la sous-préfecture d'Orange, et fut révoqué par M. Boulé, après le 24 mai 1873. Activement mêlé aux polémiques électorales dans la Drôme, il se présenta, comme candidat républicain, le 30 janvier 1876, aux élections sénatoriales de ce département, et fut élu par 253 voix (437 votants). M. Lamorte siégea à la gauche de la Chambre haute et se prononça : contre la demande de dissolution de la Chambre des députés en juin 1877, pour le ministre Dufaure, pour l'article 7, pour les lois Ferry sur l'enseignement, pour la politique opportuniste, pour la réforme du personnel judiciaire, etc. Il mourut à Die le 29 avril 1884.

**LAMOTHE** (JEAN-GUSTAVE-ALPHONSE DE), député de 1877 à 1878, né à Belbéraud (Haut-Garonne) le 8 mars 1819, propriétaire et maire de Belbéraud, se présenta pour la première fois, en 1876, comme candidat conservateur-monarchiste à la Chambre des députés, et échoua. au second tour de scrutin, le 5 mars, dans l'arrondissement de Villefranche, avec 6,376 voix contre 6,712 à M. Caze, républicain, élu. Plus heureux, le 11 octobre 1877, dans le même arrondissement, il fut élu député par 7,189 voix (14,469 votants, 17,030 inscrits), contre 7,135 au député sortant, des 363, M. Caze. M. de Lamotte avait été le candidat officiel du maréchal de Mac-Mahon; on lui reprocha des faits de pression électorale, et la majorité de la Chambre invalida l'élection : M. de Lamotte ne se représenta pas, il fut remplacé, le 3 mars 1878, par M. Caze.

**LAMOTHE-PRADELLE** (GABRIEL-GUILLAUME), député de 1885 à 1888, né à Saint-Alvère (Dordogne) le 1<sup>er</sup> avril 1850, mort le 3 février 1888, étudia le droit, se fit recevoir avocat, et fut élu, comme républicain, conseiller général de la Dordogne, pour le canton de Saint-Alvère. Inscrit, aux élections législatives du 4 octobre 1885, sur la liste républicaine de la Dordogne, il fut élu, le 7<sup>e</sup> sur 8, député du département, par 60,949 voix (120,527 votants, 146,593 inscrits). M. Lamotte-Pradelle siégea à l'Union républicaine, soutint de ses votes les ministères au pouvoir, et mourut avant la fin de la législature, le 3 février 1888. Il fut remplacé, le 8 avril suivant, par le général Boulanger.

**LA MOTTEROUGE** (JOSEPH-EDOUARD DE), député au Corps législatif de 1869 à 1870, né à Pléneuf (Côtes-du-Nord) le 3 février 1804, mort au château de la Motte (Côtes-du-Nord) le 29 janvier 1883, entra à Saint-Cyr le 10 septembre 1819, en sortit sous-lieutenant au 22<sup>e</sup> de ligne le 1<sup>er</sup> octobre 1821, suivit la campagne d'Espagne, assista aux combats devant Saint-Sébastien et la Corogne, et fit partie du corps d'occupation, à la division de Madrid, jusqu'en 1825. Lieutenant le 30 juin 1830, il prit part à la campagne de Belgique, passa capitaine le 4 décembre 1832, pendant le siège d'Anvers, et, successivement, chef de bataillon le 31 décembre 1841, lieutenant-colonel le 27 avril 1845, commandant de l'école de tir de Saint-Omer de 1847 au 5 mars 1848, et colonel du 19<sup>e</sup> léger le 15 juillet 1848. Officier de la Légion d'honneur le 16 août 1850, il fut promu général de brigade le 26 décembre 1852; il était à Paris lors du coup d'Etat du 2 décembre. Mis à la tête des forces militaires du Morbihan en 1853, il reçut, au moment de la guerre avec la Russie, le commandement de la 1<sup>re</sup> brigade de la 5<sup>e</sup> division qui devait rejoindre directement Varna, assista

à la bataille de l'Alma, se distingua à Inkermann, et fut porté à l'ordre du jour de l'armée. Général de division le 22 juin 1855, il fut mis à la tête d'une division du 2<sup>e</sup> corps de l'armée d'Orient, combattit à Traktir, prit part à l'attaque générale du 8 septembre où il fut deux fois blessé, et reçut la croix de commandeur de la Légion d'honneur quatorze jours après. Inspecteur d'infanterie à son retour en France, puis commandant de la 15<sup>e</sup> division militaire à Nantes, il prit part à la campagne d'Italie en qualité de commandant de la 1<sup>re</sup> division du 2<sup>e</sup> corps sous les ordres de Mac-Mahon, se distingua à Turbigo et à Magenta, devint grand-officier de la Légion d'honneur le 17 juin 1859, et contribua au succès de la bataille de Solferino. Il reprit, après la guerre, le commandement de la 15<sup>e</sup> division militaire, fut mis au cadre de réserve par limite d'âge le 4 février 1869, et, le 24 mai 1869, fut élu, comme candidat officiel, député au Corps législatif dans la 1<sup>re</sup> circonscription des Côtes-du-Nord, par 18,725 voix (31,563 votants, 44,976 inscrits) contre 12,801 voix au candidat de l'opposition, M. Glais-Bizoin. Nommé sénateur par décret impérial du 26 juillet 1870, dont les événements empêchèrent la promulgation, il fut rappelé à l'activité le 1<sup>er</sup> septembre 1870, et reçut, le 15 suivant, le commandement provisoire des gardes nationaux de la Seine, puis du 15<sup>e</sup> corps d'armée qui devait s'organiser à Bourges. Ce corps devint le noyau de la 1<sup>re</sup> armée de la Loire. Sur l'ordre formel du gouvernement de la Défense nationale, le général de La Motterouge alla occuper Orléans le 6 octobre, avec quelques troupes mal encadrées et mal disciplinées, fut battu le 10 à Arthonay par les Bavarois de Von der Thann, évacua Orléans le 11, et, destitué aussitôt, fut remplacé par le général d'Aurelles de Paladine. Il entra dans la vie privée; le 11 octobre 1873, il fut nommé grand-croix de la Légion d'honneur.

**LAMOURETTE** (ANTOINE-ADRIEN), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Frévent (Pas-de-Calais) en 1742, mort à Paris le 11 janvier 1794, entra dans la congrégation des Lazaristes et fut successivement supérieur du séminaire de Toul, directeur à Saint-Lazare, et grand vicaire d'Arras. Chrétien et philosophe, il se lia avec Mirabeau et collabora, a-t-on dit, à ceux des discours du célèbre orateur qui avaient trait au clergé; on le cita comme le véritable auteur de l'*Adresse au peuple français sur la constitution civile du clergé*, que Mirabeau présenta à l'Assemblée Constituante. Favorable à cette constitution, Lamourette prêta le serment, et fut nommé, en février 1791, évêque constitutionnel de Lyon. Le 31 août de la même année, le département de Rhône-et-Loire l'appela à faire partie de l'Assemblée législative, le 2<sup>e</sup> sur 15, par 431 voix (671 votants). Il siégea parmi les modérés, parla sur la question religieuse, s'opposa à ce qu'on accordât des églises aux schismatiques, et demanda qu'on fit cesser les recherches relatives aux chefs de l'insurrection du 20 juin 1792. Mais le nom de Lamourette est resté surtout attaché à la motion célèbre présentée par lui dans la séance du 7 juillet 1792. L'Assemblée venait de rendre divers décrets au nom du comité militaire, et de voter des sommes importantes pour armements et approvisionnements, et elle se disposait à aborder « la discussion sur les mesures de sûreté générale » que comportait la gravité de la situation, lorsque, au moment où Brissot allait prendre la